



Procédure suite agression verbale ?

Par Shama

Bonjour,
Merci par avance des renseignements que vous pourrez me fournir et du temps que vous accorderez bénévolement à cette démarche.

Le soir de la fête de la musique, j'ai été agressé verbalement dans le cadre d'une soirée par un individu que je n'avais jamais vu. Il s'avère que nous avons des amis en commun, amis qui l'ont canalisé et se montrés très défenseurs de ma personne.

Nous sommes quinze jours plus tard et je ne me remets pas de cette agression. J'ai été voir deux fois une psychologue pour évacuer ceci mais la pesanteur de cette situation est lourde et je m'en sens même déprimé.

Il n'y a pas eu de menaces mais des invectives féroces et absolument non justifiées.

Je réfléchis à attaquer cet individu en le faisant conduire devant la juridiction adaptée. Injurier est certes passible d'une amende mais mon état de santé est autre chose et il est évident que j'envisage de le faire, en premier lieu, constater par un médecin.

Pensez-vous que cette peine est porteuse de fruits ou bien sera-t-elle vaine ? Je ne supporte pas l'injustice et je m'en sens clairement victime.

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte, mais rien ne garantit qu'elle sera suivie d'effets.

Vous pouvez demander aux personnes présentes de témoigner des faits, soit par écrit avec copie de leur CNI, soit directement aller déposer au commissariat.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307[/url]

Fournissez aussi le certificat médical pour compléter la plainte.

Par Shama

Yapasdequoi,

Je vous remercie de votre réponse. J'ai pris attache avec deux avocats de mon secteur, par email, pour savoir également si une procédure peut avoir lieu.

Je vous tiendrai au courant, dans tous les cas, pour voir ce qu'il en est.

Remerciements